

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Restriction de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D1
au territoire des communes de FAMECHON et PAS-EN-ARTOIS
TRAVAUX
pose de regard sur canalisation eau potable
Section hors agglomération
du 05 décembre 2023 au 08 décembre 2023

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Considérant la demande du 04/12/2023, par laquelle BALESTRA, fait connaître le déroulement des travaux de pose de regard sur canalisation eau potable, du 05 décembre 2023 au 08 décembre 2023,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux de pose de regard sur canalisation eau potable, va nécessiter une restriction de la circulation sur la route départementale D1 du PR 4+480 au PR 5+480, hors agglomération, du 05 décembre 2023 au 08 décembre 2023, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'information préalable faite auprès de Messieurs les Maires des communes de FAMECHON et PAS-EN-ARTOIS,

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BEAUMETZ LES LOGES,

Zone de travaux

